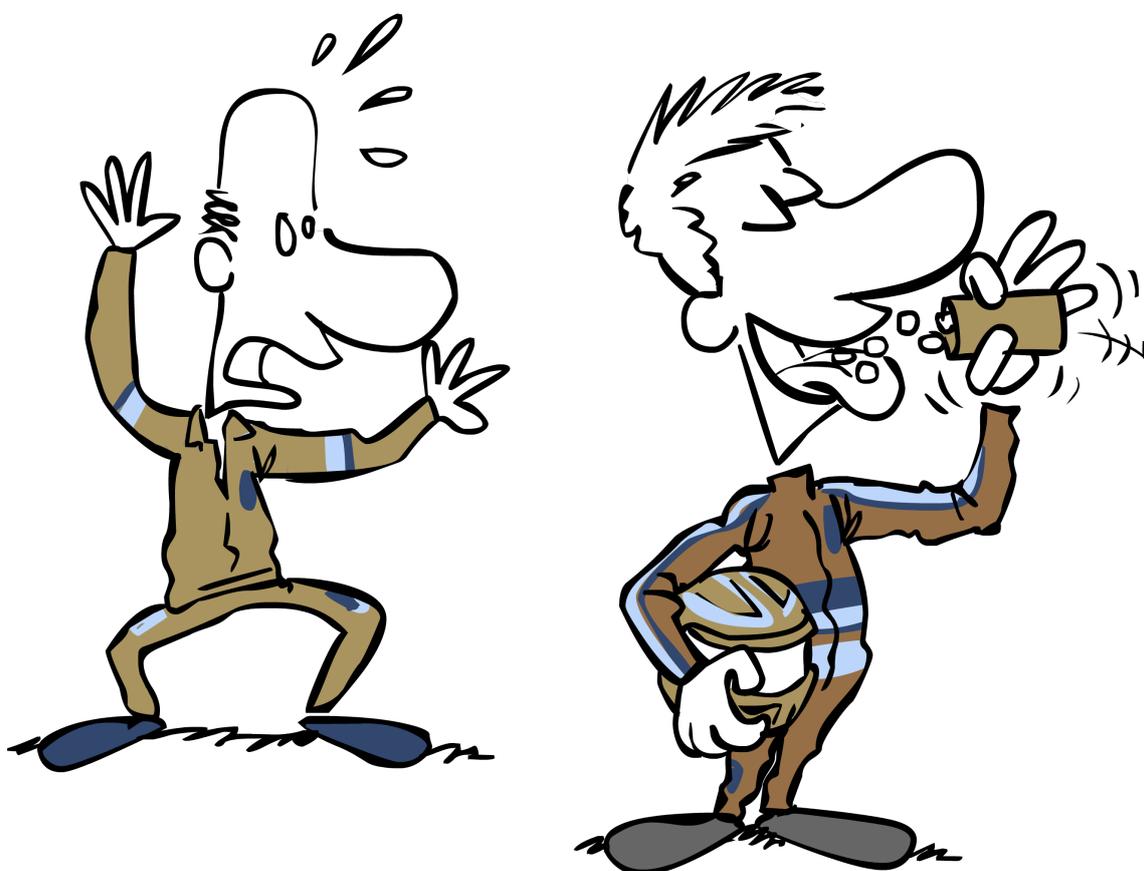




ANTIDOPAGE LES POINTS CLÉS



CE QUE LES PILOTES ET
COPILOTES DOIVENT SAVOIR

WWW.FIA.COM/RACETRUE

QU'EST-CE QUE LE DOPAGE?

- **Présence d'une substance interdite** dans un échantillon fourni par un Pilote
- **Usage ou tentative d'usage** d'une substance interdite ou d'une méthode interdite
- **Se soustraire ou ne pas se soumettre** au prélèvement d'un échantillon, **refuser le prélèvement d'un échantillon**
- **Manquements aux obligations en matière de localisation**
- **Falsification ou tentative de falsification** du contrôle du dopage*
- **Possession** d'une substance interdite ou d'une méthode interdite*
- **Trafic ou tentative de trafic***
- **Administration ou tentative d'administration** à un Pilote en compétition d'une substance interdite ou d'une méthode interdite*
- **Complicité** - assistance, incitation, aide, contribution, conspiration ou dissimulation constituant une violation des règles antidopage*
- **Association interdite** - association d'un Pilote avec un membre du personnel d'encadrement du Pilote ayant violé les règles antidopage (par exemple une personne purgeant une période de suspension)*

* **Personnel d'encadrement** : tout entraîneur, soigneur, directeur, agent, personnel d'équipe, officiel, personnel médical ou paramédical, parent, ou toute autre personne qui travaille avec un Pilote, le traite ou lui apporte son assistance. Le personnel d'encadrement peut également être poursuivi pour certaines violations telles que la falsification, la possession, le trafic, l'administration, la complicité et l'association interdite.



CONSÉQUENCES D'UNE VIOLATION DES RÈGLES ANTIDOPAGE

- 1** Perte des points et des prix associés à la compétition lors de laquelle vous avez été contrôlé positif (résultats individuels et éventuellement résultats de l'équipe) ;
- 2** Une période de suspension interdisant au Pilote de participer au sport automobile et à tout autre sport pouvant aller jusqu'à quatre (4) ans, et même la suspension à vie dans certains cas ; ceci comprend l'entraînement et toute autre forme de participation ;
- 3** Une sanction financière, telle qu'une amende et/ou une ordonnance de paiement des frais connexes.

CAMPUS E-LEARNING RACE TRUE DE LA FIA

La FIA propose un cours en ligne couvrant tous les aspects de l'antidopage qu'il est important pour un Pilote de connaître. Le campus héberge ce cours et est librement accessible à tous.

Une simple inscription est nécessaire pour accéder au campus : <https://racetrue.fia.com>

Par souci de commodité, le campus est disponible en plusieurs langues.

POUR ÉVITER DE COMMETTRE UNE VIOLATION DES RÈGLES ANTIDOPAGE

- **CONSULTEZ LA LISTE DES INTERDICTIONS DE L'AMA EN VIGUEUR** et montrez-la à votre médecin, pharmacien ou tout autre spécialiste fiable lorsque vous avez besoin d'un traitement médical ou devez prendre/recourir à une substance dont vous n'êtes pas sûr. Expliquez que vous êtes un Pilote et que vous ne devez pas recourir à une substance ou une méthode figurant sur la Liste des Interdictions de l'AMA :

<http://list.wada-ama.org>

A des fins d'harmonisation entre les différents sports, le Règlement antidopage de la FIA fait référence aux Pilotes/Copilotes/ Navigateurs en qualité de "Pilotes".



- **CONSULTEZ VOTRE ORGANISATION NATIONALE ANTIDOPAGE (ONAD** – l'organisation responsable de l'antidopage dans votre pays subventionnée par le gouvernement) si vous avez des doutes quant à la présence ou non d'une substance/méthode sur la Liste des Interdictions de l'AMA.

TROUVEZ VOTRE ONAD :

www.wada-ama.org/fr/nos-activites/le-code/signataires-du-code

- **DEMANDEZ UNE AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT – « TUE » EN ANGLAIS)** lorsqu'il n'y a pas d'autre solution médicale et que vous devez recourir à un médicament/ une substance figurant sur la Liste des Interdictions de l'AMA. Pour un traitement d'urgence et des cas exceptionnels, il est possible de demander une AUT rétroactive.

Pour les Pilotes participant à des compétitions internationales, les demandes d'AUT doivent être soumises à la FIA pour examen et approbation par le Comité AUT de la FIA.

INFORMATIONS SUR LES AUT :

www.fia.com/tue

CONTACT AUT : tue@fia.com

Pour les Pilotes participant à des compétitions nationales, les demandes d'AUT doivent être soumises par le biais de votre ONAD.

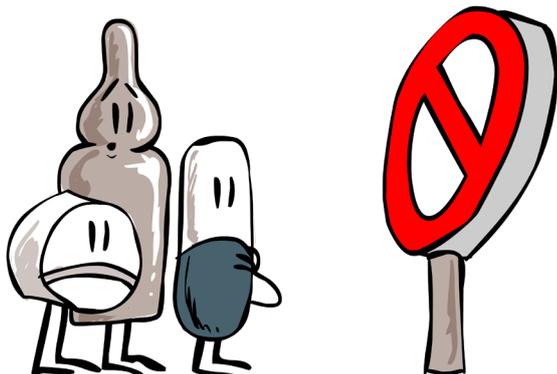


VOIR LA LISTE DES
INTERDICTIONS DE L'AMA

SE DOPER, C'EST TRICHER : TRICHER ENVERS SOI, LES AUTRES PILOTES, VOTRE ÉQUIPE, LES ORGANISATEURS, LES SPONSORS ET VOS FANS.

AVERTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ANTIDOPAGE

- **C'est votre devoir** de vous assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre dans votre organisme.
- **Vous êtes responsable** de toute substance interdite décelée dans votre échantillon résultant d'un contrôle du dopage – indépendamment du fait que vous ayez ingéré, ou recouru à, cette substance interdite en connaissance de cause ou non.
- Si vous devez recourir à une substance ou une méthode normalement interdite, n'oubliez pas de remplir et d'envoyer une **demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques** à la FIA ou à votre ONAD.
- **L'absence d'intention** de se doper ou de recourir à une substance ou une méthode figurant sur la Liste des Interdictions de l'AMA ne constitue pas une défense valable dans le cas d'un contrôle du dopage positif.
- **Le contenu d'un médicament donné peut varier d'un pays à l'autre.** Essayez dès lors d'emmener avec vous tout médicament dont vous pourriez avoir besoin lorsque vous voyagez à l'étranger.



CONTACTEZ L'ÉQUIPE RACE TRUE DE LA FIA : RACETRUE@FIA.COM

- **Les compléments alimentaires (comprimés, gels, etc.) comportent plusieurs risques** – par exemple, il se peut que les ingrédients qu'ils contiennent ne soient pas tous mentionnés ou ils peuvent être contaminés.
- **Même des médicaments qui paraissent inoffensifs**, comme des gouttes pour les yeux, des sprays nasaux ou des pastilles pour la gorge, **peuvent contenir des substances interdites.**
- Les temps d'élimination peuvent varier – **des substances peuvent encore être détectées longtemps** après leur prise.
- **Les perfusions intraveineuses et/ou injections sont des méthodes interdites** lorsqu'elles dépassent 100 ml par période de 12 heures, sauf si elles sont reçues légitimement dans le cadre d'admissions hospitalières, de procédures chirurgicales ou lors d'examens diagnostiques cliniques.

CONSULTEZ

LA LISTE DES INTERDICTIONS

CHERCHEZ

DES CONSEILS

DEMANDEZ

UNE AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT) SI NÉCESSAIRE

En partenariat avec

